



Décembre 2019

L'Agence nationale de la cohésion des territoires

L'État au service des projets



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



Un État facilitateur

L'État doit parler d'une voix cohérente et je souhaite que les administrations et les opérateurs de l'État, comme la Caisse des dépôts, soient mis au service des projets des territoires de manière cohérente. Je veux un État facilitateur de vos projets. C'est précisément le rôle que je veux assigner à l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Emmanuel Macron
président de la République



Un nouveau partenaire pour les collectivités locales

Annoncée par le président de la République lors de la conférence nationale des territoires en 2017 et créée par la loi du 22 juillet 2019, l'Agence nationale de la cohésion des territoires est mise en place le 1^{er} janvier 2020.

Née de la fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires, d'Epareca et de l'Agence du numérique, elle marque une transformation profonde de l'action de l'État : une action désormais plus en lien avec les collectivités territoriales pour faire réussir leurs projets de territoires.



Concrétiser les projets de territoire

L'Agence nationale de la cohésion des territoires facilite l'accès des collectivités locales aux ressources nécessaires pour concrétiser leurs projets : ingénierie technique et financière, partenariats, subventions...



S'adapter au plus près des besoins

L'Agence nationale de la cohésion des territoires prend en compte les différences entre les territoires et adapte son action à leurs besoins.



Faire face aux nouveaux défis

Transitions numérique, écologique, démographique..., l'Agence nationale de la cohésion des territoires développe des programmes d'appui innovants pour répondre, en lien avec les élus, aux nouveaux enjeux et renforcer la cohésion des territoires.

L'offre de services de l'Agence nationale de la cohésion des territoires

Une fabrique à projets

Après quarante ans de décentralisation, l'État doit être moins prescripteur et davantage facilitateur pour permettre aux collectivités de mener à bien leurs projets. En ce sens, l'Agence nationale de la cohésion des territoires est d'abord une « fabrique à projets ».



Jacqueline Gourault
ministre de la Cohésion des
territoires et des Relations avec
les collectivités territoriales

L'offre de services de l'Agence s'adresse aux communes, EPCI, départements..., de métropole et d'outre-mer.

Elle facilite la mise en œuvre des projets de territoire, mais elle peut aussi répondre à des besoins plus spécifiques.

Pour quels projets ?

→ Les projets de territoire

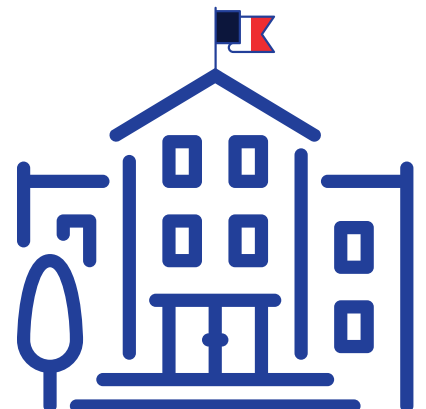
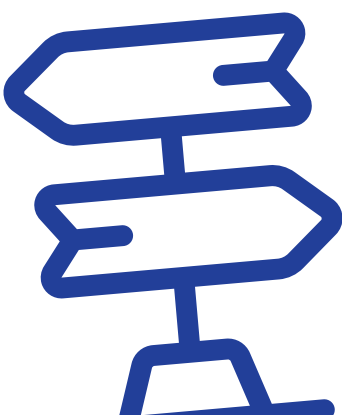
- Revitalisation des centres-villes
- Redynamisation du tissu industriel
- Renforcement de l'accès à l'emploi, aux soins et aux services au public
- Attractivité économique
- Couverture numérique du territoire (fixe et mobile)
- ...

→ Les besoins spécifiques

- Renforcer et élargir l'offre de santé des territoires
- Rénover les écoles
- Mettre en place des modes de transport doux et alternatifs
- Déployer la wifi gratuite dans les espaces publics
- ...

Dans quels territoires ?

- Ruraux
- Quartiers prioritaires de la ville
- Montagne
- Littoraux
- Centres des villes moyennes
- Péri-urbain
- ...



L'État définit des lignes directrices qui guident sa politique en faveur des territoires et l'Agence nationale de la cohésion des territoires est chargée de piloter leur mise en œuvre en faisant converger l'action des opérateurs vers des objectifs et des territoires prioritaires. »



Julien Denormandie

ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement



Un nouveau mode d'agence et plusieurs types de prestations



L'Agence accompagne la définition d'un projet de territoire en associant l'ensemble des partenaires locaux.



L'Agence propose de l'assistance à maîtrise d'ouvrage publique (montage, instruction, financement de projets...), la maîtrise d'ouvrage et la gestion d'actifs immobiliers, et capitalise les bonnes pratiques.



L'Agence propose du soutien en ingénierie de projet : mise à disposition d'experts de haut niveau pour faciliter la définition et la réalisation des projets locaux.



L'Agence appuie les collectivités locales pour les aider à faire émerger et à piloter leurs projets par le biais des Fabriques prospectives.



L'Agence définit et pilote des programmes d'appui nationaux.

Z O O M

DES PROGRAMMES D'APPUI POUR METTRE EN ŒUVRE LES POLITIQUES PUBLIQUES

L'Agence conçoit et anime des programmes d'appui nationaux pour mettre en œuvre les politiques publiques. Les collectivités territoriales peuvent s'inscrire dans ces programmes, en fonction de leurs besoins.

L'Agence nationale de la cohésion des territoires veille à ce que les programmes gouvernementaux soient conduits en parfaite coordination avec les collectivités territoriales intéressées, dans le respect de leurs compétences et de manière à faciliter l'atteinte d'objectifs communs. »



Sébastien Lecornu

ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé des Collectivités territoriales

QUELQUES EXEMPLES DE PROGRAMMES EXISTANTS :

- + ACTION CŒUR DE VILLE
- + FRANCE SERVICES
- + TERRITOIRES D'INDUSTRIE
- + FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT
- + SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE
- + NOUVEAUX LIEUX, NOUVEAUX LIENS
- + CADRE DE VIE / LOGEMENT
- + EMPLOI, FORMATION, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- + PETITES VILLES DE DEMAIN
- + MONTAGNE ET RURALITÉS
- + ÉDUCATION / PETITE ENFANCE
- + FRANCE MOBILE

...



Trois méthodes d'intervention

Le projet est complexe et/ou nécessite un accompagnement spécifique de l'Agence

Le projet s'inscrit dans un programme national porté par l'Agence

Le projet s'inscrit partiellement dans un programme porté par l'Agence

1

Le préfet, délégué territorial de l'Agence, met en place un groupe projet ad hoc

2

L'Agence applique au projet la méthodologie du programme existant

3

L'Agence adapte le programme au besoin du territoire

Mise en œuvre locale des actions

Un guichet unique

Quel que soit le cas de figure, une seule porte d'entrée : le préfet, délégué territorial de l'Agence. Il mobilise les compétences nécessaires au sein des services de l'État, des opérateurs mobilisés (Anah, Anru, Ademe ou Cerema) et des acteurs volontaires pour participer au projet (agence technique départementale, EPA, EPF, agence d'urbanisme...).



« La cohésion des territoires et l'accompagnement des collectivités sont au cœur de l'ADN de l'Anah. Aux côtés de l'ANCT, l'Anah est mobilisée pour accompagner toutes les politiques d'amélioration de l'habitat privé (habitat indigne, rénovation énergétique, copropriétés dégradées, etc.), au plus près des besoins des territoires, des particuliers comme des collectivités. »

Valérie Mancret-Taylor
directrice générale de l'Anah



« À travers le programme Action Cœur de Ville, nous avons une bonne illustration du partenariat étroit qui rassemble l'État et la Banque des Territoires. Ce partenariat prendra une nouvelle dimension avec l'Agence nationale de cohésion des territoires. »

Éric Lombard
directeur général
de la Caisse des dépôts



« En accompagnant et finançant la transformation des 450 quartiers concentrant le plus de difficultés, l'Anru participe activement à la cohésion des territoires. Notre action au service des territoires prioritaires s'inscrit donc pleinement en soutien de la dynamique attendue par la nouvelle ANCT. »

Nicolas Grivel
directeur général de l'Anru

Ce qu'en disent les partenaires



« En collaborant avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, l'Ademe va pouvoir accompagner les territoires en retard dans la transition écologique et encourager la prise en compte de cette dimension dans l'ensemble des projets locaux : production énergétique, mobilité, logement, alimentation durable... »

Arnaud Leroy
président-directeur général
de l'Ademe



« Imaginer la ville de demain, concevoir des solutions et accompagner tous les acteurs des territoires, le Cerema se singularise par une approche transversale de l'aménagement et de l'expertise territoriale. Il est en cela totalement en phase avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires. »

Pascal Berteaud
directeur général du Cerema



L'Agence nationale de la cohésion des territoires

L'État au service des projets



www.cohesion-territoires.gouv.fr